

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
POURSUITE D'EXPLOITATION DU MAGASIN ALDI ERP N° E 341 00042 000 ARRETE N° 2023/063		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;
VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ;
VU l'arrêté du 22 décembre 1981 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP de type M ;
VU le classement de l'établissement en 3^{ème} catégorie, type M ;
VU l'avis favorable émis le 14 février 2023 par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen qui a procédé à l'examen du rapport du groupe de visite de l'établissement en date du 1^{er} février 2023 ;

CONSIDERANT que Monsieur BAGORN, Directeur du magasin ALDI peut poursuivre l'exploitation de son établissement en toute quiétude ;

ARRETE

Article 1 Monsieur BAGORN – Directeur, est autorisé à poursuivre l'exploitation du magasin ALDI situé rue 661 rue de Falaise à IFS suite à la visite périodique de l'établissement effectuée par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen en date du 1^{er} février 2023.

Article 2 L'exploitant devra cependant se conformer aux prescriptions particulières jointes au procès-verbal de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen.

Article 3 Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Calvados ;
- Monsieur le Président de la Commission de Sécurité de l'arrondissement de Caen ;
- Monsieur BAGORN - Directeur du magasin ALDI ;
- La Police Municipale d'IFS.

Fait à IFS, le 21 février 2023



Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE